

Une moralité exemplaire exigée



Photo : F.A.

Une magistrate stagiaire prêtant serment.

F.A.

Libreville/Gabon

VINGT-HUIT magistrats promus à différentes fonctions à la Cour des Comptes, lors des sessions du Conseil supérieur de la magistrature des 27 juin et 17 octobre der-

niers, ont été installés, lundi dernier, dans leurs nouvelles fonctions. Dans la foulée, quinze de leurs nouveaux collègues intégrant la juridiction de l'ordre financier ont prêté serment dans la salle d'apparat du palais de Justice de Libreville. Au cours d'une audience solennelle présidée par le premier président de cette juridiction, Gilbert

Ngoulakia. En présence, entre autres, du ministre de la Justice, Garde des Sceaux, chargé des Droits humains, Alexis Boutamba Mbina. Au terme de la lecture des décrets de nomination, deux avocats généraux, conseillers référendaires, vingt-et-un auditeurs supérieurs, trois procureurs généraux adjoints ont été installés,



Photo : F.A.

Promus et nouveaux magistrats posant autour du premier président de la Cour des Comptes.

conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi n°12/94 du 16 septembre 1994 portant statut des magistrats et des articles 11, 24 et 25 de la loi organique N° 11/94 du 17 septembre 1994 relative à la Cour des Comptes.

Les quinze nouveaux juges financiers sont, de fait, admis à un stage probatoire d'une

durée de 12 mois renouvelables.

«Vous devez constamment avoir à l'esprit que votre vocation vous a conduits dans un métier complexe et difficile, qui exige des capacités techniques certaines, une force de travail incompréhensible et une moralité exemplaire. Car le peuple gabonais, au nom duquel la justice est rendue,

veut que celle-ci soit efficace, équitable et crédible», a déclaré Gilbert Ngoulakia. Avant d'ajouter : «Je souhaite que l'engagement solennel que vous venez de prendre à cet effet soit un sujet de méditation pour chacun d'entre vous afin que vous puissiez exercer vos fonctions avec amour, humilité et abnégation».